

**COMMUNAUTE URBAINE
MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

AVENANT N°5

**CONTRAT DE CONCESSION N° 91/343 DU 21 NOVEMBRE 1991
CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT
GENERAL DE GAULLE ET JEAN JAURES A MARSEILLE**

ENTRE LES SOUSSIGNEES

La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Guy TEISSIER.

Ci-après dénommée « **La Collectivité**»,

d'une part,

ET

La **Société Indigo Infra France (anciennement dénommée VINCI Park France)**, Société Anonyme au capital de BONNABAUD en qualité de Directeur Régional.

Ci-après dénommée « **Le Concessionnaire** »,

d'autre part,

Ci-après dénommées « **les Parties** »

EXPOSE PREALABLE

Par contrat de concession n° 91/343 en date du 21 octobre 1991, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a confié au Concessionnaire la construction et l'exploitation des parcs de stationnement Place Général de Gaulle et Place Jean Jaurès à Marseille (ci-après le « Contrat »).

Aux termes d'un avenant n° 4 en date du 16 juillet 2015, les Parties ont fixé une nouvelle grille tarifaire horaire par pas de quinze minutes afin de se conformer aux nouvelles dispositions de l'article L.113-7 du code de la consommation et ont prévu un processus de suivi des premier mois d'application de ces nouveaux tarifs.

Dans ce cadre, les Parties se sont rapprochées pour ajuster partiellement la grille tarifaire au temps passé applicable dans le parc Général de Gaulle après avoir fait le constat d'une accessibilité à l'ouvrage concédé et corrélativement d'une fréquentation pénalisées par les travaux en cours sur le quai de Rive Neuve en vue de la piétonisation du Vieux Port ainsi que par l'évolution du plan de circulation restreignant les voies d'accès au parc.

CECI PREALABLEMENT EXPOSE, IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2015

ARTICLE 1 : GRILLE DES TARIFS AU TEMPS PASSE DU PARC CHARLES DE GAULLE

Les Parties conviennent de remplacer à compter de la date notification du présent avenant la grille tarifaire au temps passé du parc Général de Gaulle figurant en Annexe 1 de l'avenant n° 4 par la nouvelle grille ci-jointe en annexe 1.

Il est précisé par ailleurs que les modalités d'indexation définies à l'article 1 de l'avenant n° 4 sont inchangées.

ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du Contrat et de ses avenants successifs, non modifiées par le présent Avenant et non contraires aux dispositions de ce dernier, restent applicables de plein droit.

ARTICLE 3 : ANNEXE DE L'AVENANT N° 4

- Annexe 1 : Grille tarifaire au temps passé dans le parc Général de Gaulle suivant délibération n° ____ du Conseil Communautaire du 21 décembre 2015.

Fait à Marseille
(en 2 exemplaires)

le.....

**Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole**

Pour Indigo Infra France

Monsieur Guy TEISSIER

Monsieur Pierre BONNABAUD

Annexe 1 : Grille tarifaire Jour 08h-20h au temps passé (Euros TTC) Parking Général de
Gaulle 1/2

Jour 08h-20h		
Temps début	Temps fin	Tarifs par durée de stationnement (cumul des tarifs par pas d'un 1/4 d'heure)
00:01	00:15	1,10 €
00:16	00:30	1,90 €
00:31	00:45	2,60 €
00:46	01:00	3,00 €
01:01	01:15	5,20 €
01:16	01:30	5,70 €
01:31	01:45	6,00 €
01:46	02:00	6,20 €
02:01	02:15	7,60 €
02:16	02:30	8,20 €
02:31	02:45	8,70 €
02:46	03:00	9,20 €
03:01	03:15	11,00 €
03:16	03:30	11,80 €
03:31	03:45	12,20 €
03:46	04:00	12,50 €
04:01	04:15	13,70 €
04:16	04:30	14,30 €
04:31	04:45	14,90 €
04:46	05:00	15,30 €
05:01	05:15	15,90 €
05:16	05:30	16,50 €
05:31	05:45	17,10 €
05:46	06:00	17,70 €
06:01	06:15	18,30 €
06:16	06:30	18,90 €
06:31	06:45	19,50 €
06:46	07:00	20,10 €
07:01	07:15	20,50 €
07:16	07:30	20,90 €
07:31	07:45	21,30 €
07:46	08:00	21,70 €
08:01	08:15	22,10 €
08:16	08:30	22,50 €
08:31	08:45	22,80 €
08:46	09:00	23,10 €
09:01	09:15	23,20 €
09:16	09:30	23,30 €
09:31	09:45	23,40 €
09:46	10:00	23,50 €
10:01	10:15	23,60 €
10:16	10:30	23,70 €
10:31	10:45	23,80 €
10:46	11:00	23,90 €
11:01	11:15	23,90 €
11:16	11:30	23,90 €
11:31	11:45	23,90 €
11:46	12:00	23,90 €
Maximum pour 24 heures		31,70 €

Annexe 1 : Grille tarifaire Nuit 20h – 08h au temps passé (Euros TTC) Parking Général de
Gaulle 2/2

Nuit 20h-08h		
Temps début	Temps fin	Tarifs par durée de stationnement (cumul des tarifs par pas d'un 1/4 d'heure)
00:01	00:15	0,50 €
00:16	00:30	1,00 €
00:31	00:45	1,40 €
00:46	01:00	1,80 €
01:01	01:15	2,20 €
01:16	01:30	2,60 €
01:31	01:45	3,00 €
01:46	02:00	3,40 €
02:01	02:15	3,60 €
02:16	02:30	3,80 €
02:31	02:45	4,00 €
02:46	03:00	4,20 €
03:01	03:15	4,40 €
03:16	03:30	4,60 €
03:31	03:45	4,80 €
03:46	04:00	5,00 €
04:01	04:15	5,20 €
04:16	04:30	5,40 €
04:31	04:45	5,60 €
04:46	05:00	5,80 €
05:01	05:15	5,90 €
05:16	05:30	6,00 €
05:31	05:45	6,10 €
05:46	06:00	6,20 €
06:01	06:15	6,30 €
06:16	06:30	6,40 €
06:31	06:45	6,50 €
06:46	07:00	6,60 €
07:01	07:15	6,70 €
07:16	07:30	6,80 €
07:31	07:45	6,90 €
07:46	08:00	7,00 €
08:01	08:15	7,10 €
08:16	08:30	7,20 €
08:31	08:45	7,30 €
08:46	09:00	7,40 €
09:01	09:15	7,50 €
09:16	09:30	7,60 €
09:31	09:45	7,70 €
09:46	10:00	7,80 €
10:01	10:15	7,80 €
10:16	10:30	7,80 €
10:31	10:45	7,80 €
10:46	11:00	7,80 €
11:01	11:15	7,80 €
11:16	11:30	7,80 €
11:31	11:45	7,80 €
11:46	12:00	7,80 €
Maximum nuit		7,80 €